

***QUELQUES RAPPELS AUX CLUBS
ORGANISATEURS DE TOURNOIS***

1. Vous avez, joint à cette feuille, **un formulaire de « Demande de date de Tournoi »**.
Remplissez-le et retourner le avant la date limite : le **31 MAI 2022**. A partir de cette saison, une seule date pour toutes les demandes de tournois. Une réponse vous sera faite début juin sur les attributins de dates.
2. **TOUT CLUB** organisant un tournoi (sauf ceux en juillet et août) doit en faire la demande auprès du Comité, quel qu'en soit le niveau (local, régional, national ou international) et quelle qu'en soit la formule (simples, doubles, multi-sports, etc.).
La Presse locale relatant des résultats et des photos de ces « tournois sauvages », le Comité s'entrouvera informé.
En cas d'organisation de tournoi sans en avoir fait la demande, et si une gêne est avérée pour un autre tournoi, une amende, d'un montant dissuasif de 200€, sera appliquée à cet organisateur.
3. A partir du niveau Régional, il y a nomination de Juge-arbitre et validation des résultats sur SPID. Une demande d'homologation est nécessaire.
 - 3.1 **Demande d'homologation**
 - A rédiger en ligne en utilisant SPIDWEB, demande d'homologation de tournois
 - Le montant des droits d'homologation de tournoi régional ou national : **40€ au CD44**. Il ne sera plus nécessaire d'envoyer un règlement par chèque, ces droits seront facturés directement aux clubs.
 - Les frais de juge-arbitrage sont à la charge de l'organisateur. A titre indicatif, une prestation de JA2-JA3 le dimanche est de 100€ (revalorisée depuis le 01/03/2020) plus les frais de déplacement.
 - Les résultats seront enregistrés sur SPID par le JA.
 - Le nom du « Spidman » devra être ajouté à celui du JA dans le règlement du tournoi
 - 3.2 **Pour les tournois sans homologation**
 - Si aucune pub réalisée par le comité sur le site : **GRATUIT**
 - Votre tournoi est inscrit dans la listesur le site du Comité, rubricue « tournois » .
 - Si publicité souhaitée, votre affiche sera diffusée dans les événements du Comié sur le site Internet, : **20€**
4. **Une seule date limite pour le dépôt des demandes de dates de tournois : 31 MAI.**

Passée cette date, les organisateurs de tournoi choisiront parmi les dates disponibles
5. Vous avez la possibilité de générer des « **Pass Tournoi** » pour les non-licenciés et les faire participer **uniquement** à un tableau **PROMO**.
6. **Les nominations des juge-arbitres sont toujours réalisées par la Commission des tournois.**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLEMENTAIRE n'hésitez pas à consulter le Comité ou le responsable de la commision des tournois :

JY LEMAN : jy.leman@cdtt44.fr